

## **RATIONALITÉ ET LIBERTÉ DE LA PRESSE CHEZ HEGEL**

**ZONGO Alain Casimir\***

### **Résumé**

La presse a été un des domaines d'intérêt et d'action de Hegel qui ne s'est pas résigné à être spectateur du monde mais a voulu y intervenir. Le philosophe allemand a vu dans la presse un élément fondamental de la rationalité de l'État : facteur d'intégration, de participation à une vie rationnelle, elle permet d'informer mais aussi de former l'opinion publique. On comprend que la lecture des journaux soit perçue comme un acte essentiel pour la vie du citoyen. La liberté de la presse fait partie des droits dont la jouissance, malgré les excès qui peuvent s'y exprimer, comporte plus de vertus que de désagréments. Son exercice doit être réglementé mais, même quand elle dérive, sa nocuité ou sa dangerosité ne peut être que marginale et de ce fait insignifiante et négligeable. Les intuitions de la pensée hégélienne de la presse nous semblent importantes à prendre en compte dans la réflexion contemporaine sur la presse : en mettant l'accent sur la dimension politique de la presse et sur l'innocuité de la liberté de la presse qui, loin d'être un facteur de désordre et d'irresponsabilité, rend possible un espace social de communication et de transparence dans les affaires publiques, Hegel peut tenir une place déterminante dans l'exploration des solutions à certains problèmes liés à la presse.

**Mots-clés** : censure, État, journal, liberté, opinion, presse, rationalité.

### **RATIONALITY AND FREEDOM OF THE PRESS BY HEGEL**

### **Abstract**

The press has been one of Hegel's domains of interest and action. He did not limit himself to be a viewer of the world but who wanted to act in it. The German philosopher saw in the press a fundamental item of the State rationality: being a factor of integration and participation to a rational life, it allows to inform and train public opinion. We understand in this perspective that reading newspapers is perceived as a crucial act in the citizen's existence. The freedom of the press is part of the rights whose enjoyment, despite the excesses that can be noticed, has more virtues than disappointments. Its simple mentation must be regulated, but even if its lides down, its nuisible or dangerous aspect can but be marginal and there forein significant and neglect able. The intuitions of the Hegelian thought of press are important to be taken into account in today's reflection on this phenomena. Laying emphasis on the political dimension of the press and on the innocuity of the freedom of the press, which far from being a factor of disorder and irresponsability, permits a social space for communication and transparency in public affairs, Hegel can hold a tremendous place in the

---

\* Université de Koudougou ; Email : [zoopi1369@yahoo.fr](mailto:zoopi1369@yahoo.fr)

search of solutions to some issues exploration linked to the contemporary press.

**Keywords:** censorship, freedom, journal, opinion, press, rationality, the State

## **Introduction**

J. D'Hondt (1982) évoque à propos de G. W. F. Hegel une "boulimie journalistique", une passion pour les journaux et les revues qui le poussait à recopier et à conserver les extraits marquants d'articles allemands et étrangers. Il a même exercé la fonction de rédacteur de *La Gazette de Bamberg*, et ce, selon J. D'Hondt (1998, p. 195), avec « l'application la plus consciencieuse, la plus méticuleuse », peu de temps avant la parution de *la Phénoménologie de l'esprit* en 1807. G.W.F. Hegel (1962, p. 192) a voulu exercer sa fonction à Bamberg, dans la Bavière contemporaine qu'il considérait comme « une véritable tache d'encre dans le tableau lumineux de l'Allemagne. » Son activité journalistique et sa pensée ont voulu apporter des impulsions éclairées dans le domaine de la presse et mettre l'accent sur son rôle dans la rationalité de l'Etat. Mais de manière plus systématique, comment le philosophe de Berlin conçoit la contribution de la presse dans l'édification d'un Etat rationnel ? Le métier de journaliste expose souvent celui qui l'exerce au blâme, à l'arbitraire et aux caprices des autorités politiques. Comment a-t-il pensé lutter contre l'étouffement de la liberté de presse ? Quelles résonances la vision hégélienne peut-elle avoir sur les débats contemporains sur la crise de la presse, la liberté de la presse et les obligations des hommes de presse ? Nous répondrons aux interrogations sus-posées en articulant dans les lignes qui suivent notre réflexion autour de la place de la presse dans la rationalité de l'Etat (1), la vision hégélienne des excès de la presse et de la liberté de la presse (2), et la fécondité ou l'éclairage de la pensée hégélienne pour un monde marqué par l'omniprésence de la presse en prise à la volonté politique de musèlement et exposée à la loi du profit, aux impératifs de rentabilité, et à la vénalité (3).

### **1. La presse, élément fondamental de la rationalité de l'Etat**

La réflexion hégélienne sur la presse dans *Principes de la philosophie du droit* est consécutive aux développements sur la question des débats au parlement. On le sait, la monarchie

constitutionnelle, dont Hegel est partisan et qui est la cristallisation historique la plus élevée du concept d'État, est articulée autour du pouvoir du prince, du pouvoir gouvernemental et du pouvoir législatif. Émanation de la volonté subjective du peuple, le pouvoir législatif doit aussi aider à la formation de l'opinion des citoyens à travers la publicité des débats parlementaires. Cette disposition permet, écrit G.W. F. Hegel (1999, p. 369), de s'élever à « de véritables pensées et à l'intelligence de la situation et du concept de l'État et de ses affaires », de convaincre de la légitimité des décisions de l'État. Elle contribue à former les hommes politiques, les fonctionnaires à travers les débats. Cela rend possible ce que G. W. F. Hegel (1999, p. 369) appelle « une scène de grand honneur » et les citoyens peuvent ainsi juger de leurs occupations, de leur savoir-faire et jouir de leur statut en participant à la vie publique. Analysant ce phénomène, G. Jarczyk et P. - J. Labarrière (1986, p. 281) précisent que « le sommet, ici, ne procède pas seulement du sommet vers la base, en dégradé hiérarchique, mais de façon tout aussi essentielle de la base vers le sommet ». Dans la perspective de la participation des citoyens à la vie publique, Hegel est amené à invoquer l'opinion publique.

### **1.1. Opinion publique et presse**

L'opinion publique dont parle le philosophe de Berlin est d'abord une opinion. La position de la métaphysique classique est celle d'une décomposition de l'opinion au profit de la quête d'une connaissance authentique : Platon combat la *doxa*, F. Bacon les idoles ou les fantômes, R. Descartes les préventions et la précipitation, E. Kant la "mentalité paresseuse" ou la "pensée paresseuse". Le véritable travail de la pensée écarte et ruine l'inconsistance de l'opinion qui est un réservoir de caprices, d'intérêts, de passions subjectives, et au mieux un reflet altéré de la vérité. Le sérieux du concept exclut la fantaisie de l'opinion. Si Hegel prend place dans cette longue tradition de déconstruction de l'opinion, sa position est quelque peu tempérée dans *Principes de la philosophie du droit*.

En effet, dans *Science de la logique*, il déplore le règne de l'opinion dans une prétendue philosophie qui consacre l'empire de l'apparence. Dans *Phénoménologie de l'esprit*, il explique que les éléments de la certitude sensible précipitent l'homme dans la sphère de l'apparence. L'opinion mêle le vrai

au faux, s'en tient bien souvent à l'immédiateté dépourvue de réflexion, sacrifie à l'errance dans le sensible et à la démagogie. Dans *Principes de la philosophie du droit* le philosophe de Berlin souligne à propos de l'opinion "le hasard", "l'incertitude", "les méprises", "les erreurs de connaissance et de jugement". G. W. F. Hegel (1999, p.371) soutient aussi que l'indépendance est pour l'opinion publique « la condition formelle pour quelque chose de grand et de rationnel. » On comprend alors pourquoi elle doit être aussi bien appréciée, estimée que discréditée mais aussi surtout pourquoi elle a besoin d'être émancipée, d'être orientée. En elle, l'expression immédiate ou passionnelle peut dominer. Pour traduire le fait que l'opinion publique se tient dans un "clair-obscur", celui du particulier d'un non-savoir et de l'universel d'une opinion devenue pensée, B. Mabillet (2007, p. 159) écrit :

Lorsque la particularité (la dimension obscure, irrationnelle) domine l'universalité, l'opinion est non seulement "méprisable" (ce qui ne va pas très loin politiquement), mais objet d'attention et de défiance ( $P > U$ ). Lorsque la particularité est non point tant dominée que pénétrée par la lumière de l'universel, alors elle prend toute sa place dans un débat – ce qui n'implique pas nécessairement un conformisme ou un alignement sur une pensée dominante ( $P < U$ ).

Hegel voit dans la presse, ensemble de publications imprimées et des activités journalistiques, selon les mots d'A. Lécivain (2001, p. 148-149) « le support et le guide de l'opinion publique ». Par opposition au discours oral dont il souligne la vitalité mais qui a une moindre audience, G. W. F. Hegel (1999, p. 372) loue la portée de la presse, « la largeur du champ qu'elle touche. » Au rebours de son contemporain C. Baudelaire (1954, p. 1231) qui décelait dans *les gazettes*, à chaque ligne, des signes de la perversité humaine la plus épouvantable, un tissu d'horreurs et qui avait une approche négative de la presse<sup>1</sup>, Hegel lui reconnaît une mission politique et éthique considérable. Elle rend même possible une attitude quasi-religieuse pour le citoyen qui doit comprendre,

---

<sup>1</sup>Dans *Mon cœur mis à nu*, il affirme : « Il est impossible de parcourir une gazette quelconque, de n'importe quel jour, ou quel mois, ou quelle année, sans y trouver, à chaque ligne, les signes de la perversité humaine la plus épouvantable, en même temps que les vanteries les plus surprenantes de probité, de bonté, de charité, et les affirmations les plus effrontées, relatives au progrès et à la civilisation. »

écrit G. W. F. Hegel (1991, p. 53), que « la lecture du journal, le matin au lever, est une sorte de prière du matin réaliste. On oriente vers Dieu ou vers ce qu'est le monde son attitude à l'égard du monde. Cela donne la même sécurité qu'ici, que l'on sache où l'on en est. » Mais l'évocation de la religion dans ce domaine ne doit pas nous amener à limiter la presse au domaine du sentiment et de la représentation. L'analyse de Hegel rend possible alors la discrimination entre une presse d'information et une presse d'opinion.

## **1.2. Presse d'information et presse d'opinion**

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la volonté de condamner l'obscurantisme et le despotisme, d'échapper ou de résister aux tutelles religieuses et politiques va aboutir à la déduction des droits imprescriptibles de l'homme. La liberté de penser et d'exprimer ses opinions est posée comme l'une des conditions fondamentales de l'accomplissement de la destination de l'homme. La diffusion des œuvres littéraires ou philosophiques, la pratique des salons littéraires ou intellectuels, et surtout la création de journaux apparaissent comme des canaux privilégiés d'information et d'éducation des populations<sup>2</sup>. Kant donne des Lumières une définition qui met en exergue un usage public de la raison dans tous les domaines, notamment comme moyen de rationalisation de la politique. Il défend subséquemment la liberté de la presse, en posant la liberté de la communication, selon les termes de N. J. A. Nana (2014, p. 23), comme « le forum indispensable pour l'usage public de la raison. »

Le XIX<sup>e</sup> siècle – c'est au début de ce siècle que Hegel écrit surtout sur la presse – connaît une véritable explosion du journalisme en Europe occidentale et en Amérique. Le journaliste devient au fur et à mesure une figure essentielle du monde intellectuel et l'audience des journaux avait déjà augmenté considérablement en Europe au cours du siècle des Lumières: de 140 dans toute l'Europe au début de ce siècle, elle passa en Allemagne vers 1790 à plus de 247 journaux. De 40 en 1700 en France, on passa à 277 en 1780. L'intérêt pour la presse à cette époque était tel que H. Brunschvicg (1973, p.

---

<sup>2</sup> Selon Patrick Eveno (2010, p. 8) la presse périodique est née en Europe occidentale au début du 17<sup>ème</sup> siècle: une feuille à périodicité irrégulière à Anvers en 1605, le premier hebdomadaire à Londres en 1622, le premier quotidien à Leipzig en 1660. C'est selon lui Théophraste Renaudot qui, avec la *Gazette*, invente le premier journal en France en 1631. Le terme gazette dérive de l'italien *gazzetta* qui signifie petite monnaie, en référence à la petite pièce avec laquelle on achète la feuille imprimée.

42-43) dit : « A Berlin comme à Paris, tout le monde lit, et partout, comme à Breslau, les propriétaires des cafés qui veulent conserver leur clientèle élégante de buveurs de bière sont obligés de mettre gratuitement des journaux à sa disposition. »

La *Gazette de Bamberg*, fondée par G. Gley, un ancien prêtre français émigré en Allemagne, est donc l'un des nombreux journaux qui paraissent dans ce pays à l'époque de Hegel. Elle entendait permettre aux citoyens d'être informés sur la vie de leur nation et du monde. Elle publiait des annonces administratives, des renseignements divers sur la vie locale, reprenait des articles d'autres journaux, des informations "de seconde main", présentait brièvement en les commentant parfois des événements politiques nationaux et mondiaux<sup>3</sup>.

Une rubrique qui la rendait assez particulière est le traitement des questions politiques majeures sous la forme d'un dialogue entre Charron et Mercure<sup>4</sup>. En prenant fonction dans cet organe de presse, on ne peut pas dire que Hegel soit mal tombé, lui qui rêvait d'assouvir sa curiosité par rapport aux événements du monde et d'agir en vue de corriger les déséquilibres de la sphère politique. Chez le journaliste Hegel, le philosophe Hegel, à défaut de l'université, trouve une autre scène, où exprimer sa vision du monde, à partir de laquelle interpellier ses contemporains<sup>5</sup>. On peut dire *mutatis mutandis* avec B. Bourgeois (1992, p. 23) que grâce à la *Gazette*, Hegel a voulu « penser l'actualité politique en la critiquant à partir d'un idéal. »

Chez Hegel, la presse correspond pleinement à sa fonction quand elle est une presse d'opinion et pas seulement une presse d'information. La presse d'information est nécessaire dans la vie des citoyens car elle leur fournit des éléments sur ce qui se passe dans la société, met en lumière ce qui resterait autrement caché, exhume des vérités que l'on aimerait bien cacher. Elle doit communiquer de manière vivante les événements : dans sa gazette, le philosophe-journaliste donne diverses informations susceptibles d'intéresser les lecteurs. Elles ont trait, à titre illustratif, à la

---

<sup>3</sup>Les informations de "seconde main" provenaient très souvent du *Moniteur* parisien, et sous Hegel, des journaux *Allgemeine Deutsche Staatszeitung*, *Nationalzeitung der Deutschen*.

<sup>4</sup>Pinkard Terry, *Hegel. a biography*. p. 240

<sup>5</sup>L'Université de Iéna, tout comme la ville avait été mise suite à la victoire de Napoléon sur les troupes allemandes coalisées à Iéna. Hegel, privé de son métier de professeur, devait trouver une autre activité en vue de pouvoir subvenir à ses besoins.

prise de Danzig, à la bataille de Friedland, à la paix de Tilsit, à l'expédition française au Portugal, au bombardement de Copenhague par les français, à la rencontre entre l'empereur Napoléon et le tsar Alexandre de Russie, à certains mouvements de l'armée bavaroise, au respect de Napoléon pour les sciences, à son désaveu des détracteurs de la philosophie.

Mais la presse doit analyser, éduquer. La presse, pour Hegel, est d'une importance capitale dans la vie éthique des citoyens quand elle œuvre à les fédérer, à les unir, à leur faire prendre conscience de la vie de l'État et du monde, de leur rôle dans l'avènement d'une nouvelle forme de vie. Pour exprimer de manière plus ample cette réalité G. W. F. Hegel (1977, p. 43) dit : « Une population humaine ne peut recevoir le nom d'Etat que si elle est unie en vue de la défense collective de l'ensemble de ses biens. » Les journaux allemands devraient, par exemple, fustiger la frivolité, la pusillanimité, l'inconsistance, l'indifférence des allemands face à des événements majeurs qui engagent le destin de la patrie, la platitude de la culture. Ils devraient travailler, selon (B. Bourgeois, 1992, p. 10), « à la réalisation d'un projet de liberté ou de bonheur dont la Révolution française semblait montrer pourtant qu'il était réalisable. » On va donc là au-delà de la presse de simple information pour viser l'universel et le substantiel.

Pour décrire le métier de journaliste selon Hegel, B. Bourgeois (1992, p. 19) affirme qu'il doit être « un regard qui est toujours à la fois de participation et de réflexion » Participer et réfléchir dans ce contexte, c'est donner un ton et un caractère qui permettent de s'élever au-dessus de la superficialité tout en restant objectif. Les prises de position de la presse d'opinion ne sont pas arbitraires mais fondées en raison et orientées vers le bien commun. Le bien primordial est de réorganiser l'Allemagne en mettant un terme à l'anarchie qui y règne. Le diagnostic de Hegel (1977, p. 32) à propos de la situation de son pays est sans complaisance : « Si l'Allemagne devait être encore un Etat, on ne pourrait faire autrement que d'appeler anarchie la décomposition où il se trouve. » La volonté d'objectivité et de substantialité pousse Hegel à admirer Napoléon et son projet d'une réorganisation de l'Europe et donc des États allemands. Le ton pro-français des écrits journalistiques se justifie notamment à travers ces mots :

Grâce au bain de sa révolution, la nation française n'a pas été seulement libérée de beaucoup d'institutions que l'esprit humain sorti de l'enfance avait dépassées, et qui par conséquent pesaient sur elle comme sur les autres ainsi que d'absurdes chaînes ; mais en outre l'individu s'est dépouillé de la peur de la mort et du train habituel de la vie, auquel le changement des circonstances a retiré toute solidité (G.W. F. Hegel (1962, p. 130).

Son caractère pro-napoléonien tient au fait que Napoléon veut étendre à toute l'Europe des idées nouvelles antiféodales. N'oublions pas que Napoléon dans la vision de Hegel n'est pas un usurpateur qui n'a pas la moindre idée d'une destination supérieure de l'homme, un vautour, un missionnaire armé qu'il faut repousser. Au rebours de Fichte qui voit en Napoléon un traître à l'idéal humaniste de la Révolution française, Hegel voit en lui un génie si universel, un homme extraordinaire, qui fait advenir des réformes en des droits fondamentaux de l'homme.

En somme, pour le philosophe de Berlin, la presse n'est pas un domaine subalterne dans la vie de l'État. L'homme de presse est un homme résolument public qui ne doit pas concevoir son métier comme un expédient dérisoire. Il lui est impérieux de comprendre qu'il entre dans la vie publique. L'expression "entrer dans la vie publique" pour le penseur allemand, ce n'est point se contenter des satisfactions illusoire de la vie privée, de l'aspect frivole de l'existence publique sous la forme de bals et de spectacles. Au sens authentique du terme, entrer dans la vie publique, selon G. W. F. Hegel (1962, p. 156), c'est « se tenir en liaison avec l'État et travailler pour lui »

Travailler pour l'État, ce n'est pas amadouer des autorités qui ne tiennent pas compte des droits des citoyens. C'est pour un journaliste, utiliser sa plume au service de causes nobles et de la rationalité de l'État tout en s'écartant de la duplicité et de l'opportunisme journalistiques. L'analyse hégélienne aborde la question de la liberté et des restrictions dans le domaine de la presse.

## **2. Excès et liberté de la presse**

Le désir de liberté et la réalité "écrasante" de la censure sont deux aspects très remarquables de la vie intellectuelle et de l'action sociale en Allemagne à l'époque de Hegel. Les



fameux décrets anti-réformistes de Karlsbad soumettaient les activités intellectuelles et les diverses publications à un contrôle strict. Parmi les censeurs les plus célèbres, on peut évoquer Metternich et Haffner. Le premier s'opposait de manière farouche en Prusse au mouvement révolutionnaire, aux idées libérales. Il tentait, selon J. Bouveresse (2001, p. 32), de maintenir la presse « sous le boisseau d'une censure tatillonne et mesquine ». Le second était très renommé pour son zèle excessif qui le poussait à souvent rayer deux tiers des écrits. Mais au-delà de la censure officielle, Hegel se plaint de tracasseries administratives, de mesures inquisitoriales, liées à la publication d'un article jugé choquant dans la Gazette de Bamberg<sup>6</sup>. Le poste de proviseur dans un gymnase de Nüremberg arrachera Hegel à ce qu'il nomme lui-même une « mesure inquisitoriale » ou encore sa « galère journalistique »<sup>7</sup>. Hegel, dans son développement sur la presse, semble adopter à l'égard de la censure un ton conciliant.

## 2.1. Apparente légitimation de la censure

Hegel en tant que philosophe et en tant que journaliste était informé du phénomène de la censure<sup>8</sup> et a même fait l'objet, comme mentionné ci-dessus, de décisions arbitraires, de coups de force des autorités. Le discours qu'il tient dans *Principes de la philosophie du droit*, ouvrage postérieur à son expérience journalistique, semble porter un coup dur à la liberté d'expression et de presse. Il parle d'une garantie directe de la presse en évoquant des ordonnances, des dispositions juridiques, contraignantes, policières en vue de sanctionner et de contenir les dérives, les débordements. Mais, de l'avis de G. W. F. Hegel (1999, 373), « la diffamation, l'injure, le manque de respect à l'égard du gouvernement, de ses autorités, de ses fonctionnaires, de la personne du prince en particulier, la dérision des lois et l'incitation à la révolte, etc. » sont des délits d'une extrême gravité.

Cet aspect de la réflexion fait penser à l'ancienne loi sur l'*injuria* à Rome. Cette disposition juridique avait été prise en

---

<sup>6</sup> Il s'agit d'un article qui a paru dans le numéro 300 de la *Bamberger Zeitung* du 26 octobre 1808 et qui est textuellement extrait d'un article du numéro 42 du 19 octobre 1808 du *Allgemeiner Deutscher Staatsbote* et en partie du numéro 42 du journal *Nationalzeitung der Deutschen* paru le 20 octobre 1808.

<sup>7</sup> Il évoque ces tracasseries dans sa correspondance à Niethammer. On peut consulter à ce propos *Correspondance I*, 1962, p. 218.

<sup>8</sup> Le journal *Erlanger Zeitung* a été censuré pendant que Hegel était à la *Gazette de Bamberg* qui sera elle-même par la suite en fin de compte interdite.

vue de sauvegarder la dignité de tous les citoyens. À l'époque moderne la "loi sur l'injure" ou plus précisément la loi sur la diffamation séditieuse<sup>9</sup> se préoccupe des autorités étatiques, des institutions publiques, des officiels, des fonctionnaires, ... Étant donné qu'il semble assez facile pour des autorités malveillantes d'accuser des citoyens de ces délits, on pourrait penser que Hegel légitime la censure. Dans la mesure où pendant sa période de journalisme, Hegel semble avoir voulu fournir des preuves de sa sincérité, de son innocence et qu'il a échappé aux tracasseries grâce à une nomination comme directeur et professeur de sciences philosophiques dans la ville de Nuremberg, on pourrait être tenté de conclure qu'à travers un ton accommodant, il n'a pas voulu se mettre à dos les appareils de censure bavarois et prussiens<sup>10</sup>.

Le philosophe de Berlin ne peut renoncer à son projet émancipateur de sa philosophie sociale : aider l'homme moderne à échapper à l'aliénation et à être chez soi dans la vie privée et dans la vie publique. Alors, Hegel s'exprime-t-il sincèrement ou avance-t-il plutôt masqué ou de manière détournée<sup>11</sup> ? Il nous semble que même s'il manie le double langage dans le paragraphe 319 de *Principes de la philosophie du droit*, paragraphe dont la lisibilité n'est pas aisée, il avance armé de ses idées et convictions essentielles à propos de la liberté de la presse.

## 2.2. Liberté et liberté de la presse

La conception hégélienne de la liberté de la presse est dans une relation étroite avec sa conception de la liberté. Cette proximité ou ce prolongement se lit à travers la remarque suivante du philosophe allemand :

Définir la liberté de la presse comme la liberté de dire et d'écrire ce qu'on veut, c'est la même chose que quand on entend par liberté en somme la liberté de faire ce qu'on veut. Un discours de ce type relève de la grossièreté encore inculte et de la superficialité de la représentation. (G.W.F. Hegel, 1999, p. 372)

---

<sup>9</sup> Selon Walden Ruth cette loi correspondrait dans un premier temps à une réaction du roi anglais face à l'introduction dans son royaume de l'imprimerie par William Caxton au 15<sup>ème</sup> siècle: par là il a voulu soumettre les publications à une censure, en réalité à son bon vouloir.

<sup>10</sup> Il sollicitera l'intervention de son ami Niethammer pour témoigner de sa bonne foi et échapper aux sanctions de la censure.

<sup>11</sup> Hegel a aussi soutenu que le chemin de l'esprit c'est le détour (*Der Weg des Geistes ist der Umweg*).

Pour le philosophe de Berlin, le concept de liberté trouve son objectivation dans le monde social, sa réalisation effective dans le dispositif juridique, les us et les coutumes, les institutions. Il distingue différentes sortes de liberté, notamment une liberté naturelle, une liberté éthique, une liberté civile, une liberté politique. La liberté est naturelle quand le contenu de la volonté est imprégné d'immédiateté, quand il est le simple objet d'un désir spontané, quand la volonté est soumise aux impulsions, aux inclinations, aux passions. La vraie liberté est la liberté éthique, une liberté dont la réalisation exige la présence d'une communauté éthique, système rationnel par lequel la liberté de la volonté va au-delà de l'anarchie des penchants, de la mécanique du désir. La liberté de la volonté trouve sa vérité dans une structure morale rationnelle qui permet aux hommes, êtres rationnels, de correspondre à leur concept. Dans la communauté éthique une interaction harmonieuse entre les hommes suppose qu'ils reconnaissent des règles et des principes d'action et que dans leurs comportements, ils en tiennent compte. Réciprocité, restriction ou discipline, devoir sont le trépied de la liberté éthique.

Hegel établit aussi une distinction entre la liberté civile et la liberté politique. La première exprime la garantie de droits civils et économiques et comprend entre autres le droit d'association, le droit pour les hommes de promouvoir leurs intérêts de groupe à travers des corporations, le droit à la protection contre les désordres du marché, le droit à l'assistance publique. La seconde, qui est le fondement de la première, est le point le plus élevé de la liberté. L'État est indispensable à la liberté authentique. La liberté de la presse n'est donc pas une autorisation à dire, à écrire ou à publier n'importe quoi. G. W. F. Hegel (1999, p. 372) rejette une telle conception de la liberté de la presse qui tient « de la grossièreté encore inculte et de la superficialité de la représentation. » Cette situation ne permet pas de saisir ni de connaître véritablement, de rendre compte de manière effective de la réalité. Elle se réfugie derrière l'argument assez léger que l'expression est seulement un discours et n'est pas un acte. Le journaliste n'a exprimé que son opinion.

Mais si la presse doit être protégée contre ses propres excès, Hegel ne légitime pas pour autant les exactions à son encontre. De manière assez paradoxale, même quand elle devient un outil de propagande, de diffamation, de calomnie,

elle ne doit pas être blâmée, proscrite. Il semble en effet y avoir un paradoxe dans le discours de Hegel : le philosophe défend, comme nous l'avons souligné plus haut, une garantie directe de la presse et considère comme des délits d'une extrême gravité un certain nombre de manquements et de propos à l'égard du gouvernement, des fonctionnaires et de la personne du Prince. Comment cette contradiction est-elle alors résorbée ?

On peut trouver la réponse à cette question à partir d'un double plan : d'abord quand l'État est rationnel, la liberté de la presse ne peut pas être mauvaise ; quand la liberté de la presse est corrosive, c'est que l'État manque de rationalité ou n'a pas une suffisante rationalité. Un État qui gouverne bien n'a rien à craindre de l'exercice de la liberté de presse. Hegel veut dans un élan libéral laisser dire et laisser écrire les journalistes. Il faut, par moment, voir dans leurs articles écorchant les autorités, une opération similaire à celle des soldats romains qui, n'ayant pas droit au triomphe se moquent de leurs généraux quand ces derniers entrent dans la cité auréolés de couronnes de lauriers, symbole de la victoire. Comme le dit J. D'Hondt (1982, p. 176), à ce propos, « une loi de compensation régit le cours des choses, et toute élévation appelle un abaissement, parfois grotesque, comme celui que ses soldats envieux font subir à César. »

Ensuite, Hegel accorde une foi au bon sens des citoyens qui ne se laisseront pas abuser par les propos excessifs de la presse. L'opinion publique joue le rôle d'une censure discrète qui est en mesure de distinguer le vrai ou le vraisemblable du faux. Sous cet angle la répression est contre-productive car elle éveillera la désapprobation et suscitera l'indignation des citoyens. Dans le domaine de la communication publique, les représailles portent de graves dommages à la quête de la vérité, à la transmission de l'information. La censure, quel que soit le délit d'opinion est injustifiable.

J. S. Mill évoque un raisonnement qui semble reprendre ou rejoindre l'argument de Hegel : l'opinion n'est qu'une "possession personnelle" qu'il ne faut pas étouffer car cela reviendrait à voler l'humanité, les hommes présents, ceux à venir, ceux qui soutiennent cette opinion autant que ceux qui la combattent. En effet, il soutient dans ce sens que « si l'opinion est juste, on les prive de l'occasion d'échanger l'erreur pour la vérité ; si elle est fautive, ils perdent un bénéfice presque aussi considérable : une perception plus claire et une impression plus

vive de la vérité que produit sa confrontation avec l'erreur. » (J. S. Mill, 2002, p. 16)

Pour Hegel, la presse permet une participation plus active à la vie de l'État, contribue à une plus grande transparence de l'action politique, à des mobilisations en vue d'actions politiques. Nous devons au philosophe J. Bentham d'avoir conçu la presse comme un instrument d'investigation et de transparence de l'action gouvernementale<sup>12</sup>. Mais l'idée que l'action gouvernementale ne doit pas être frappée par le sceau du secret se retrouve aussi chez le philosophe de Berlin. Pour lui, la liberté de la presse doit s'accompagner de la "publicité" : « J'entends par là que le gouvernement expose à son peuple la situation de l'État, l'emploi des fonds publics, le service de la dette, l'organisation administrative, etc. » (G. W. F. Hegel, 1962, p. 191)

En soumettant au tribunal de l'opinion publique leurs actions, les gouvernants disposent d'un moyen d'échange avec les gouvernés sur leurs intérêts réciproques. La nécessité de ce dialogue permet à Hegel de distinguer la *Preß-Freiheit* de la *Freiß-Freiheit*, la seconde n'étant que l'expression de factions qui s'entredéchirent mais aussi de fournir à l'État un instrument de prévention de la mauvaise gouvernance<sup>13</sup>.

La vision hégélienne de la presse s'inscrit dans le combat des Lumières pour les droits de l'homme et de la rationalisation de la politique. Elle conçoit de ce fait la presse comme un des facteurs institutionnels grâce auquel les hommes convergent en société et essaient de créer les conditions d'une société juste. Hegel, comme nous l'avons dit, ne considère pas la presse comme une réalité subalterne dans la vie de l'État. Ordre rationnel, sphère de l'harmonisation des libertés publiques et individuelles, il doit informer les citoyens de la marche des affaires publiques et permettre l'expression des opinions des êtres singuliers sur les questions politiques. La liberté de la presse constitue un des ressorts essentiels de la solidité et de la transparence de l'institution étatique. Mais que peut apporter la vision hégélienne de la presse à notre contexte contemporain ?

---

<sup>12</sup> Cette idée est soutenue par N.J.A. Nana dans son ouvrage *Démocratie à haut débit : cybergouvernement et participation citoyenne après Jürgen Habermas*, Paris, Edilivre, 2014, p. 21)

<sup>13</sup> *Preß-Freiheit* (liberté de la presse) ; *Freiß-Freiheit* : *freiß* signifie bouffer. (T. Pinkard, 2000, p. 253)

### **3. Pensée hégélienne de la presse et réalité contemporaine**

À la faveur de la révolution industrielle on a constaté de formidables avancées dans le domaine médiatique. Avec la révolution, écrit N. J. A. Nana (2014, p. 104), « internet combiné aux multiplateformes digitales est devenu la nouvelle autoroute romaine de communication reliant entre eux et à leur gouvernement. » La presse s'est aussi émancipée, est devenue plus libre et a acquis une grande influence au point d'être considérée comme un "quatrième pouvoir"<sup>14</sup>. S. P. Guèye (2003, p. 131) évoque une responsabilité sociale spécifique de la presse « dans la formation des opinions et même dans la définition et la diffusion des modèles de vie individuelle et collective ». Mais l'orientation dominante de la presse contemporaine peut être une entrave à la réalisation de cette mission et désarmer les gouvernés au profit des gouvernants. La réflexion contemporaine sur la presse porte notamment sur les dérives et les effets pervers de l'information-spectacle, sur les espaces de d'échanges et de discussion qu'offrent les multiplateformes digitales, sur la critique d'un journalisme propagandiste au service des plus forts et des plus nantis, sur la problématique de la censure dans le domaine de la communication publique. Dans un tel contexte la pensée hégélienne de la presse mérite d'être lue et prise en compte car elle peut fertiliser la quête de solutions à certains problèmes et aider à mieux comprendre d'autres.

#### **3.1. Presse et engagement politique**

On peut soutenir dans un certain sens que l'idée hégélienne d'une presse, actrice majeure du lien social et procédé essentiel de diffusion des idées et des opinions dans la volonté d'édifier un État rationnel est attestée par l'omniprésence de la presse de nos jours. Elle voudrait transmettre plus que des informations, en se préoccupant de l'affaire commune, de l'action des citoyens et des pouvoirs publics, de la qualité de la gouvernance et des moyens de changer la société. E. de Girardin (1836) pense que le grand dessein de la presse est de "réunir de hautes intelligences éparses", d'harmoniser des individualités susceptibles de plus d'actions. A. de Tocqueville reconnaît aussi à la presse un rôle fédérateur lorsqu'il écrit :

---

<sup>14</sup>L'expression remonterait à Burke (1787) ou à Alexis de Tocqueville qui classe le pouvoir en pouvoir central (exécutif, législatif, judiciaire), en pouvoir local (les pouvoirs fédérés), en pouvoir associatif (les lobbies), et quatrième pouvoir c'est-à-dire la presse.

Lorsque les hommes ne sont plus liés entre eux d'une manière solide et permanente, on ne saurait obtenir d'un grand nombre d'agir en commun, à moins de persuader à chacun de ceux dont le concours est nécessaire que son intérêt particulier l'oblige à unir volontairement ses efforts aux efforts de tous les autres. Cela ne peut se faire habituellement et commodément qu'à l'aide d'un journal ; il n'y a qu'un journal qui puisse venir déposer au même moment dans mille esprits la même pensée. (A. de Tocqueville, 2012, p. 465)

Dans la plupart des pays démocratiques, des efforts semblent consentis pour permettre à la presse de jouer un rôle d'informations, de moralisation de la vie sociale et politique : elle voudrait donner la parole au peuple, porter la voix de ceux qui ne peuvent pas s'exprimer. De fait, on peut soutenir qu'elle joue un rôle capital dans la formation de l'opinion publique. Mais cet élan se heurte, aujourd'hui plus que du temps de Hegel, comme souligné plus haut, à divers travers.

En mettant l'accent sur une presse politique, au service des causes nobles, de la rationalité de l'État et de la réalisation des citoyens, Hegel permet de combattre la presse sans conviction, qui se conforme à la mentalité du caméléon, qui se soumet aux puissances économiques et financières, à la loi du profit et aux impératifs de rentabilité au lieu de servir de manière désintéressée les idéaux universels de justice. En insistant sur la presse comme facteur de transparence, il peut aider aujourd'hui à mettre la presse au service de la lutte contre la corruption, à la mettre au service des intérêts universels des citoyens. Nous avons des exemples très forts dans l'histoire qui témoignent de la fonction grandiose de la presse, de son engagement politique. En France, des "journalistes intellectuels" se battent pour l'école publique, pour la réhabilitation de Dreyfus, pour la laïcité, contre la guerre d'Algérie.

En somme, la pensée hégélienne de la presse, de notre point de vue, fournit des éléments pour s'opposer à la puissance manipulatrice, à la capacité de nuisance de la presse et pour consolider son rôle éthique : la publicité et la discussion des décisions et actions politiques. Pour permettre à la presse de remplir ce rôle dans certains pays, on assiste depuis quelques décennies à la naissance d'une presse gratuite. Il s'agit de distribuer gratuitement des journaux aux citoyens en vue de les inciter à prendre part à la vie de la cité. L'idée est que le coût des journaux ne doit pas être une entrave à la participation citoyenne. Mais au-delà de la distribution, il est

impérieux de cultiver le goût de la lecture et de l'engagement citoyen.

Les affirmations sur la nécessité d'une substantialité de la presse peuvent être étendues à la radio, à la télévision et à internet. Ces technologies de l'information et de la communication favorisent les interactions entre les individus, fluidifient la circulation de l'information. Elles relient les citoyens entre eux et avec les gouvernants, peuvent contribuer à une meilleure information, à une plus grande transparence de l'action politique, à des mobilisations en vue d'actions politiques, bref à une participation plus active à la vie de la cité. Mais malheureusement en perdant le sens de la substantialité, elles deviennent de redoutables outils de manipulation qui exacerbent les contradictions politiques, religieuses, ethniques ou idéologiques. À titre d'illustration, au Rwanda, la presse, notamment la radio et la télévision, a participé de manière très active au génocide. Elle a attisé les oppositions politiques et jeté de l'huile sur le feu de la haine ethnique, au lieu de contribuer à la formation de l'identité citoyenne. Un autre exemple de dérive dans l'offre d'information est celui du faux charnier de Timisoara lors de la Révolution roumaine de 1989: de nombreuses chaînes de télévision ont diffusé en boucle des images d'un charnier de 4632 cadavres. Après des investigations, il sera établi que les téléspectateurs ont été trompés. Il en est de même du traitement de l'information par certains médias lors de la guerre du Golfe de 1991.

### **3.2. Vertus et 'périls' de la liberté de presse**

Dans un monde où les défenseurs et les détracteurs de la liberté de la presse s'affrontent toujours, et où les journalistes sont harcelés, arrêtés, condamnés, assassinés dans l'exercice de leurs activités, la position de Hegel sur la question est digne d'être connue. L'idée que la liberté de la presse est un contrepoids aux abus des gouvernants et un moyen d'amélioration du fonctionnement des pouvoirs publics peut éclairer les débats sur la nécessité de l'arsenal législatif répressif que certains réclament contre les indécrottes ou les dérives de la presse. Les mesures punitives peuvent avoir l'effet malencontreux de museler les hommes de presse ou de les pousser à l'autocensure. Cela peut porter gravement atteinte à la capacité de la presse à investiguer et à révéler les dysfonctionnements, les scandales politiques et économiques.

La peur de la liberté de communication s'enracine dans la peur de la transparence par les gouvernants, au fait qu'ils



n'ont pas un bon rapport avec l'activité scientifique, c'est-à-dire le discours objectif et la quête de la vérité. J. Stiglitz (2005, p. 42) abonde dans le même sens que Hegel en soutenant que dans les pays où la liberté de presse est respectée, « les gouvernants abusent moins de leur pouvoir, mais ils satisfont mieux les besoins sociaux élémentaires de leurs peuples. » J. Stiglitz fait appel à une analyse d'A. Sen qui démontre que la liberté de la presse prévient la survenue de famines dans certains pays grâce aux informations que les journalistes transmettent. Ils attirent l'attention générale et poussent les gouvernants à poser des actes de prévention. La presse contribue aussi à éviter certaines catastrophes écologiques en interpellant les gouvernants et en suscitant des groupes de pression en faveur des problèmes liés à la qualité de l'environnement.

Mais l'assertion hégélienne que les expressions excessives de la liberté de presse sont en fin de compte inoffensives et doivent susciter l'indifférence mérite d'être nuancée, même si lui-même soulignait déjà la qualité de la "constitution du terrain" : tas de poudre ou terre ferme, l'effet de l'étincelle n'est point le même. La liberté de la presse jette souvent l'intimité des individus en pâture à la curiosité malsaine, à un "lynchage public". Les opinions exposées dans la presse peuvent avoir des répercussions inimaginables. Même quand elles traduisent des faits avérés, elles peuvent causer des torts irréparables à des individus ou à des institutions. P. Eveno (2010, p. 12) cite le texte anonyme, *Physiologie de la presse*, qui considère le journalisme comme « le plus puissant et le plus influent de tous les pouvoirs (...) Les ministres craignent les journaux, les députés se mettent à genoux devant les journaux, les hommes en place redoutent par-dessus tout les attaques de ce que l'on est convenu d'appeler les organes de l'opinion publique » Dans la volonté de capter l'attention du public, les acteurs de la presse, au nom de la liberté de communication, rivalisent dans la recherche d'images captivantes, d'informations sensationnelles et de manière inconsciente compromettent l'harmonie et la sécurité de la communauté politique.

En somme, l'idée que ce qui devrait être vécu comme des offenses peut être objet de tolérance, dans le mépris, est mise à mal aujourd'hui avec, pour reprendre les termes de J. Bouveresse (2001, p. 33), « toutes les possibilités d'exploitation cynique de la crédulité de l'acheteur, de

manipulation, de fraude, d'escroquerie et de tromperie sur la  
marchandise qui en résultent. »

### **Conclusion**

Le philosophe de Berlin n'a pas consacré à la question de la presse une œuvre particulière. Il faut en quêter la substance à travers certaines de ses œuvres et dans sa correspondance. Il n'a ni méprisé, ni vilipendé les "gazetiers" ou les journalistes mais a plutôt manifesté un intérêt et nourri une haute estime pour la presse. Ce moyen de communication publique a un rôle social et politique très prépondérant ; il a de ce fait une part significative dans l'épanouissement de citoyens. L'expérience qu'il a faite dans ce domaine comme rédacteur de la *Gazette de Bamberg* donne à son discours dans *Principes de la philosophie du droit* une texture dense bien que succincte et un ton avisé. La presse n'est pas un aspect accessoire de la vie de l'État dont la rationalité implique l'exercice de la libre communication des citoyens. La presse, en conformité avec les droits que lui reconnaît la constitution, informe et forme l'opinion publique. En nous inspirant de Hegel, nous pouvons soutenir que le combat pour la rationalisation de la politique et pour les droits de l'homme passe par la liberté de la presse dans le respect des droits et de la dignité des individus et dans la culture d'une information de qualité. En cheminant avec le penseur allemand, ce compagnonnage réflexif peut aider à dresser un barrage à une presse orientée par la logique du sensationnalisme et de la spectacularisation, une presse qui manipule les esprits, qui leur impose des mensonges, qui les empêche d'exprimer leur propre opinion.

### **Bibliographie**

- ALTHAUS Horst, 1999, *Hegel. Naissance d'une philosophie : une biographie intellectuelle*, Paris, Éditions du Seuil.
- BAUDELAIRE Charles, 1954, *Œuvres complètes*, Paris, NRF Gallimard.
- BOURGEOIS Bernard, 1992, *La pensée politique de Hegel*, Paris, PUF.
- BOUVERESSE Jacques, 2001, *Schmock ou le triomphe du journalisme : la grande bataille de Karl Kraus*, Paris, Éditions du Seuil.
- D'HONDT Jacques, 1982, « Théorie et pratique politiques chez Hegel : le problème de la censure », *Hegels Philosophie des Rechts*, pp. 151-184.

- D'HONDT Jacques, 1998, *Hegel : biographie*, Paris, Calmann-Lévy.
- EVENO Patrick, 2010, *Les grands articles qui ont fait l'histoire*, Paris, Flammarion.
- GUÈYE Sémou Pathé, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique : contribution à une éthique et à une pédagogie du pluralisme*. Dakar : Les nouvelles Éditions africaines du Sénégal.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1962, *Correspondance, I, 1785-1812*, Paris, Éditions Gallimard.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1965, *La raison dans l'histoire*, Paris, Plon.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1967, *Correspondance, III, 1823-1831*, Paris, Éditions Gallimard.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1977, *Ecrits politiques: la constitution de l'Allemagne, Actes de l'assemblée des états du royaume de Wurtemberg en 1815 et 1816, A propos du Reformbill anglais*, Paris: Editions Champ libre.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1991, *Notes et fragments : Iéna 1803-1806*, Paris, Éditions Aubier.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1997, *Esthétique*, tome I, Paris, Librairie générale française.
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, 1999, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion.
- LAURSEN John Christian et VAN DER ZANDE Johan, 2003, *Early french and german defenses of freedom of the press*, Boston, Brill.
- LÉCRIVAIN André, 2001, *Hegel et l'éthicité : commentaire de la troisième partie des « Principes de la philosophie du droit »*, Paris, Vrin.
- MABILLE Bernard, 2007, *Cheminer avec Hegel*, Paris, Les Editions de la transparence.
- MERRILL John C., GADE Peter J., BLEVENS Frederick R., 2008, *Twilight of press freedom: the rise of people's journalism*, London, Lawrence Erlbaum associates publishers.
- MILL John Stuart, 2002, *De la liberté*, Québec, Institut des libertés.
- NANA Narcisse Jean Alcide, 2014, *Démocratie à haut débit : cyberdémocratie et participation citoyenne après Jürgen Habermas*, Paris, Edilivre.

- PINKARD Terry, 2000, *Hegel: a biography*, Cambridge,  
Cambridge University Press.
- SOUAL Philippe, 2006, *Le sens de l'Etat : commentaire des  
Principes de la philosophie du droit de Hegel*, Louvain,  
Éditions Peeters.
- STIGLITZ Joseph, 2005, « Gouvernement et transparence » in  
Thoveron (Dir.), *droit d'informer*, Paris, De Boeck.
- TOCQUEVILLE Alexis de, 2012, *De la démocratie en  
Amérique*, Paris, Institut Coppet.